

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1669>



DNB EPS, modalités d'évaluation à partir de la session 2017

- Examens & Évaluations - DNB et EPS -



Date de mise en ligne : mardi 27 septembre 2016

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

Les modalités d'attribution de ce nouveau diplôme national du brevet, qui entrera en vigueur avec la session 2017, sont parues au [JORF du 3 janvier 2016](#) et comprennent toujours une évaluation en contrôle continu et un examen final.

Voir site EDUSCOL <http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html>

Le contrôle continu prend appui sur l'acquisition des huit composantes du socle commun dont le niveau de maîtrise est arrêté lors du conseil de classe du troisième trimestre de la classe de 3e (cf. article 8 du JO). Celles -ci sont :

- 1. Langue française à l'oral et à l'écrit
- 2. Langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- 3. Représentations du monde et activité humaine
- 4. Langues étrangères et régionales
- 5. Systèmes naturels et systèmes techniques
- 6. Langages des arts et du corps
- 7. Formation de la personne et du citoyen
- 8. Méthodes et outils pour apprendre.

C'est dans ce cadre de contrôle continu que l'évaluation de l'EPS s'inscrit pour le DNB à partir de 2017.

Pour chacune des composantes du socle commun prises en compte, quatre niveaux de maîtrise sont proposés

- - niveau « maîtrise insuffisante », (ou étape 1 : objectifs d'apprentissages non atteints) **
- - niveau « maîtrise fragile », (ou étape 2 : objectifs d'apprentissages partiellement atteints)
- - niveau « maîtrise satisfaisante », (ou étape 3 : objectifs d'apprentissages atteints)
- - niveau « très bonne maîtrise ». (ou étape 4 : objectifs d'apprentissages dépassés)

**** en lien avec les documents parus sur EDUSCOL (<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>)** qui vous apporteront un éclairage utile et facilement exploitable, notamment au niveau des étapes et repères de progression

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/CA_1/12/4/RA16_C4_EPS_natation_N.D_565124.pdf

Ainsi il appartient à chaque équipe pédagogique de déterminer le comportement des élèves révélateur de chaque niveau de maîtrise. Cette réflexion est à conduire à partir de l'identification d'un nombre restreint d'observables pertinents.

L'opération est aussi à conduire pour chacun des attendus de fin de cycle 3 et de fin de cycle 4 pour chacune des APSA (activités physiques sportives et artistiques) de la programmation du projet pédagogique. Votre connaissance didactique de l'APSA guidera le choix des observables (critères d'évaluation). Le dispositif d'évaluation que vous choisirez vous permettra d'identifier le niveau de maîtrise de l'élève qui doit être en mesure de s'auto-évaluer ou d'évaluer un camarade. Il convient également de retenir que tout ce qui est évalué doit avoir fait l'objet d'apprentissages, mais que tout ce qui est enseigné peut ne pas être évalué.